

A84 OYONNAX

Société par actions simplifiée

Au capital de 80.000 €

445, avenue Jean Coutty

Zone Commerciale Point B

ARBENT (Ain)

801 094 053 RCS BOURG EN BRESSE

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DE

L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025

SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LA PRESIDENCE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la présidence, décide d'affecter
le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 36.171 €
en totalité au poste « *autres réserves* ».

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions, qu'il n'a rien été attribué aux actions au titre des trois exercices précédents.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 25 OCTOBRE 2025.

LA PRESIDENCE



A84 OYONNAX

Société par actions simplifiée

Au capital de 80.000 €

445, avenue Jean Coutty

Zone Commerciale Point B

ARBENT (Ain)

801 094 053 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2025

CERTIFIES CONFORMES
LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2025 12			Exercice N-1 30/04/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	14 510	14 510		
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	35 569	35 569		
	Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	49 118	40 083	9 035	7 672
	Autres immobilisations corporelles	223 640	165 553	58 088	65 893
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	10		10	10
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	111		111	109
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	27 150		27 150	27 150
	Total II	450 107	255 714	194 394	200 834
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	146 991		146 991	152 707
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	69 474	11 761	57 713	31 167
	Autres créances	43 405		43 405	58 277
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	52 263		52 263	71 663
	Charges constatées d'avance (3)	12 970		12 970	7 264
	Total III	325 103	11 761	313 342	321 079
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	775 210	267 474	507 736	521 913

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

27 150

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2025 12	Exercice N-1 30/04/2024 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 000	80 000
	Réserves		
	Réserve légale	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	38 505	21 077
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	36 171	17 428
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	162 676	126 505
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	47 321	94 504
	Concours bancaires courants		503
	Emprunts et dettes financières diverses	25 409	20 580
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 619	9 755
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 138	180 704
	Dettes fiscales et sociales	86 446	77 417
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 652	8 830
	Produits constatés d'avance (1)	3 476	3 115
	Total IV	345 060	395 408
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		507 736	521 913

(1) Dont à moins d'un an

343 159

348 087

SASU A84 OYONNAX

445 AVENUE JEAN COUTTY

01100 ARBENT

ANNEXE DU 01/05/2024 AU 30/04/2025

CAPIDEX
21 RUE DU MOULIN

01100 BELLIGNAT
04.74.81.20.60

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucune information à mentionner

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -